REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO — Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFF.ADM.&JUR.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

du 3 Octobre 1975

DECRET N° 75 / 439 /ETR-SG/DAAJ/DAGPM
du Portant nomination de Monsieu IBATA François en qualité de Premier Conseil d'Ambassade à ROME

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu la constitution du 24 Juin 1973;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires;
Vu le décret n° 61/143 du 27/6/61portant statut commun de cadres du personnel diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 66/92 du 2Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères;
Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisatic des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger;
Vu le décret n°75/214 du 2/5/75 fixant le régime de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs itinérants;
Vu le décret n° 74/342/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 24 Septembre 1974 portant nomination de Monsieur IBATA François en qualité de Chargé d'Affaires à ROME;
Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo.

D E C R E T E

ARTICLE 1°.- Monsieur IBATA François, Chargé d'Affaires à ROME est nommé Premier Conseiller à ladite Ambassade.

ARTICLE 2°.- Les Ministres des Affaires Etrangères, du travail et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à ROME sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 OCTOBRE 1975

H. L O P E S .-

Par le premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Affaires Etrangères

David-Charles G A N A O .-

Le Ministre du travail et de la prevoyance Sociale, Chargé de l'Industrie

A. D E N G U E T .-

Le Ministre des Finances

S. O K A B E